

Mise en indisponibilité d office pour 6 mois

Par **Ronceles bains17**, le **20/02/2019** à **23:28**

Bonjour , en arret maladie depuis le 20 mars 2018 pour une hernie discale , en septembre 2018 mon employeur ma fait une demande de longue maladie puisque cela faisait 6 mois et pour maladie professionnelle . Entre temps en novembre 2018 j ai fait une demande de mi temps thérapeutique auprès de mon médecin traitant qui état ok mais mon employeur m'a fait passer devant un médecin agréer et sa réponse fut défavorable . Suite à ça je suis passer devant le comité médical le 7 février 2019 pour ma demande en longue maladie et la réponse fut défavorable avec comme réponse mise en indisponibilité d office pour raison de santé pour 6 mois donc plusieurs questions me trottent : est ce que je peux ne pas être d accord avec ce Pv et comment procéder ; avant cet avis mon employeur n aurait il pas pu me demander de faire un courrier pour un reclassement : au bout de ses 6 mois peuvent ils me licencier : entre cette période de 6 mois ai je le droit de refaire une demande de mi temps thérapeutique auprès de mon médecin traitant excusez moi cela fait beaucoup de questions mais je suis dans l impasse et je ne sais plus vers qui me tourner cordialement

Par **P.M.**, le **21/02/2019** à **09:13**

Bonjour,

Apparemment, ce que vous n'indiquez pas, vous êtes sous statut de droit public, dans ce cas, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **Ronceles bains17**, le **21/02/2019** à **09:21**

Je suis agent territorial

Par **P.M.**, le **21/02/2019** à **09:35**

Donc, vous avez eu mon conseil...

Par **Ronceles bains17**, le **21/02/2019** à **18:45**

D accord merci